



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL - N° 2023-05-015-DEL



Séance du 16 Mai 2023

Conseillers en Exercice	11	Procuration de vote	0
Conseillers Présents	11	Date de convocation	10.05.2023
Conseillers Excusés	00	Date d'affichage	17.05.2023
Conseillers Absents	00	Dépôt en Préfecture	17.05.2023

Votants	11	Contre	0
Pour	11	Abstention	0

L'an deux mille vingt-trois et le seize mai à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUSSEL, Maire.

Présents : ROUSSEL Michel, ROMERO Jean-Michel, CARRINCAZEUX Sébastien, BERGE Christophe, CASACA Manuel, GAUTHIER-LAFAYE Vincent, LACAULE Bruno PAUNOVIC Christel, ROUSERE Anne, TRAITAT David, VINCENT Pierre.

► Mr VINCENT Pierre est arrivé à 20 h 30 et peut traiter ce sujet.

Secrétaire de séance : GAUTHIER-LAFAYE Vincent.

**Objet** : LOCATIONS SALLES COMMUNALES - TARIFS 2023.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs relatifs à la location des salles communales applicables depuis le 01 janvier 2021 ainsi que le règlement intérieur.

Lors des locations émanant d'organismes extérieurs à la commune, la location de la vaisselle est souvent sollicitée. Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'ajouter cette option au même tarif que pour le particulier habitant sur la commune soit 0,20 € le couvert complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'ACCEPTER la proposition ci-dessus.
- d'APPROUVER les nouveaux tarifs de location des salles communales en vigueur ci-annexés.
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et formalités relatives à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, à Laurède, le 17 Mai 2023.

Le Maire  
Michel ROUSSEL

